

20. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour service de bateaux à vapeur entre Saint-Jean et divers ports du Bassin des Mines et du bassin Cumberland, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

21. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour subventions postales et aux paquebots :—Service à la vapeur entre Saint-Jean, N.-B., et Westport et autres ports intermédiaires, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

22. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre cent mille dollars—imputable sur le capital—soit accordée à Sa Majesté pour chemin de fer National Transcontinental :—Levées et autres dépenses, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

23. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre mille cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour canaux—canal Rideau :—Réparations au barrage de l'écluse Poonamalie, \$2,500 ; réparations, \$1,550, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

24. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour gouvernement civil—département du Revenu de l'Intérieur :—Somme additionnelle nécessaire pour les dépenses casuelles, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

25. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour accise :—Timbres pour tabac canadien et étranger, \$17,000 ; dépenses de voyage, loyer, combustible, \$3,000 ; compensation supplémentaire à E. S. Busby, receveur des douanes à Dawson, pour le dernier exercice, \$500, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

26. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille deux cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour gouvernement civil—ministère du Revenu de l'Intérieur :—Pour les appointements d'un commis de 2<sup>me</sup> classe, R. A. Wiallard, nonobstant les dispositions de l'Acte du service civil, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

27. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour poids et mesures :—Tenue de conférences et publication de cartes, tableaux, brochures, etc., concernant le système métrique des poids et mesures, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

28. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante mille quatre cent soixante dollars et quatre-vingts centimètres soit accordée à Sa Majesté pour appointements et dépenses casuelles du Sénat, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

29. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent quatre-vingt un mille huit cent quatre-vingt dix-huit dollars soit accordée à Sa Majesté pour législation—Chambre des Communes :—Traitement de l'Orateur-suppléant, \$1,600 ; appointements, \$58,160 ; dépenses des comités, commis surnuméraires de la session, etc., \$20,624 ; dépenses casuelles, y compris \$600 à un secrétaire pour le chef de l'opposition, \$20,400 ; publication des *Débats*, \$48,000 ; prévisions du sergent-d'armes approuvées, \$33,114, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

30. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente-huit mille quatre cent quatre-vingt-onze dollars soit accordée à Sa Majesté pour législation—Chambre des Communes :—Somme additionnelle nécessaire pour les *Débats*, \$17,500 ; somme additionnelle nécessaire pour la papeterie, \$5,000 ; somme additionnelle nécessaire pour les fournisseurs et autres, \$1,500 ; somme additionnelle nécessaire pour les dépenses casuelles, bureau du chef des messagers, \$500 ; somme additionnelle nécessaire pour femmes de journée additionnelles à \$25 par mois, \$100 ; somme additionnelle pour valises en cuir pour les députés, \$200 ; somme additionnelle nécessaire pour messagers pendant la session, \$865 ; somme additionnelle nécessaire pour femmes de journée pendant la session, \$120 ; somme additionnelle nécessaire pour serviteurs pendant la session, \$60 ; somme nécessaire pour couvrir les dépenses faites sous l'autorité d'une résolution de la Commission de l'économie interne relativement aux bonis accordés aux messagers permanents à cause de la longueur de la session de 1903, \$800 ; représentants de feu W. F. McCreary, solde de son indemnité sessionnelle, \$1,206 ; représentants de feu O. Simmons, solde dû pour la session de 1903, \$100 ; Acte du cens électoral, \$10,000 ; pour l'année finissant le 30 juin 1905.